

JD  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-228 du 24 Août 1992

Portant approbation des budgets primitifs  
gestion 1992 des Circonscriptions Admi-  
nistratives du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;
- VU la Loi N° 92-008 du 1er Juillet 1992 portant Loi de Finances pour la gestion 1992 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Rapport du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Juillet 1992.

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1992 des Circonscriptions Administratives du Mono, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants tels qu'il figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

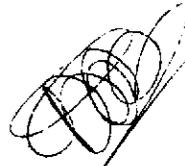
Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



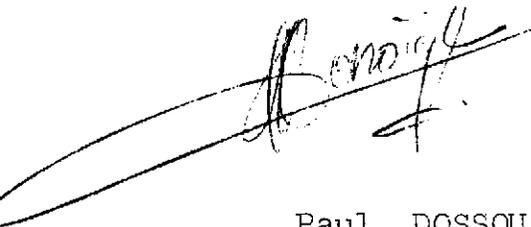
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République



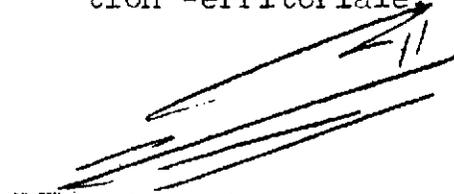
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de l'Administra-  
tion Territoriale.



Richard ADJAHO

APPLIATIONS : PR 6 AN 4 SGG 4 CS 2 MF 4 MISAT 4 AUTRES MINIS-  
TERES 18 DLC 2 DB 1 DCF 1 DSDV 1 DI 1 DTCP 1 CIRC. ADM. 15  
GRDE. CHANC. 1 UNB FASJEP 2 ENA 1 BN DAN 2 JORB 1 IGE 1

## DEPARTEMENT DU MONO

### Préfecture de Lokossa

Recettes Ordinaires: Quarante neuf millions cent trois mille huit cent vingt sept francs.....	49 103 827
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions neuf cent soixante neuf mille six cent soixante trois francs .....	2 969 663
Dépenses Ordinaires: Quarante neuf millions cent trois mille huit cent vingt sept francs.....	49 103 827
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions neuf cent soixante neuf mille six cent soixante trois francs.....	2 969 663

### Circonscription Urbaine de Lokossa

Recettes Ordinaires: Vingt quatre millions trois cent mille francs .....	24 300 000
Recettes Extra-Ordinaires: Neuf cent cinquante mille francs	950 000
Dépenses Ordinaires: Vingt quatre millions trois cent mille francs .....	24 300 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Neuf cent cinquante mille francs	950 000

### Sous-Préfecture de Toviklin

Recettes Ordinaires: Onze millions de francs.....	11 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois cent mille francs.....	300 000
Dépenses Ordinaires: Onze millions de francs.....	11 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois cent mille francs.....	300 000

### Sous-Préfecture d'Aplahoué

Recettes Ordinaires: Seize millions de francs.....	16 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois cent cinquante mille francs	350 000
Dépenses Ordinaires: Seize millions de francs.....	16 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois cent cinquante mille francs	350 000

### Sous-Préfecture d'Athiémé

Recettes Ordinaires: Quatorze millions cent mille francs..	14 100 000
Recettes Extra-Ordinaires: Six cent mille francs.....	600 000
Dépenses Ordinaires: Quatorze millions cent mille francs..	14 100 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Six cent mille francs	600 000

### Sous-Préfecture de Bopa

Recettes Ordinaires: Treize millions cinq cent cinquante mille francs.....	13 550 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois cent cinquante mille francs	350 000
Dépenses Ordinaires: Treize millions cinq cent cinquante mille francs.....	13 550 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois cent cinquante mille francs	350 000

### Sous-Préfecture de Comé

Recettes Ordinaires: Douze millions six cent soixante deux mille quatre cent quarante huit francs.....	12 662 448
Recettes Extra-Ordinaires: Quatre cent mille francs.....	400 000
Dépenses Ordinaires: Douze millions six cent soixante deux mille quatre cent quarante huit francs.....	12 662 448
Dépenses Extra-Ordinaires: Quatre cent mille francs.....	400 000

### Sous-Préfecture de Djakotomé

Recettes Ordinaires: Treize millions de francs.....	13 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux cent mille francs.....	200 000
Dépenses Ordinaires: Treize millions de francs.....	13 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux cent mille francs.....	200 000

### Sous-Préfecture de Dogbo

Recettes Ordinaires: Treize millions huit cent mille francs	13 800 000
Recettes Extra-Ordinaires: Néant.....	-
Dépenses Ordinaires: Treize millions huit cent mille francs	13 800 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Néant.....	-

### Sous-Préfecture de Grand-Popo

Recettes Ordinaires: Douze millions cinq cent trente cinq mille francs.....	12 535 000
Recettes Extra-Ordinaires: Néant.....	-
Dépenses Ordinaires: Douze millions cinq cent trente cinq mille francs.....	12 535 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Néant.....	-

Sous-Préfecture de Houéyogbé

Recettes Ordinaires: Vingt deux millions cinq cent mille francs	22 500 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois millions huit cent mille francs	3 800 000
Dépenses Ordinaires: Vingt deux millions cinq cent mille francs	22 500 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois millions huit cent mille francs	3 800 000

Sous-Préfecture de Klouékanmè

Recettes Ordinaires: Quinze millions cinq cent mille francs	15 500 000
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000
Dépenses Ordinaires: Quinze millions cinq cent mille francs	15 500 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000

Sous-Préfecture de Lalo

Recettes Ordinaires: Douze millions de francs.....	12 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Quatre cent trente et un mille francs	431 000
Dépenses Ordinaires: Douze millions de francs.....	12 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Quatre cent trente et un mille francs	431 000